

TARIF POUR LES CONSULTATIONS RN

COMITÉ DE CONCERTATION DU RN 2021



PROJET GRATUITÉ DES CONSULTATIONS DU REGISTRE NATIONAL

En discussion depuis quelques années (principe mentionné dans l'accord de gouvernement en 2014).

Plusieurs solutions ont été proposées par le Registre national depuis 2016 pour aboutir à une solution (partielle) en 2020.

2016:

Le SACA eID (service administratif à comptabilité autonome) et le RN proposent la gratuité, mais en contrepartie d'une dotation du Budget fédéral:

- l'IF Intérieur donne un avis négatif : la gratuité n'existe pas
- Le SPF Budget exige la neutralité du point de vue budgétaire : la dotation doit être compensée sur les crédits des départements clients du RN selon leur consommation
- Résultat des discussions: status quo

2017:

Le SACA eID et le RN proposent au cabinet comme alternative à la gratuité une réduction significative de nos tarifs :

Absence de réaction – status quo

PROJET GRATUITÉ DES CONSULTATIONS DU REGISTRE NATIONAL

2018:

Pendant les discussions budgétaires (budget 2019):

- Le SACA eID et le RN (re)proposent de compenser la gratuité par une dotation annuelle garantie de 4.7 millions d'€ (contrepartie du coût du RN)
- Refus de L'IF Status quo

2019:

Présentation au groupe Gcloud et Comité de coordination de l'Intégrateur d'un projet de nouvelle tarification:

 Diminution du tarif (+/- 50 %) pour toutes les administrations fédérales, en tenant compte des trajets de modernisation du RN et de la diminutions des coûts

2020 (avril):

Note au Conseil des Ministres avec pour résultats à partir du 1/1/2020 :

- gratuité des consultations aux communes
- réduction de prix pour les instances et institutions publiques fédérales -0,05€ par consultation sans toutefois dépasser un montant maximal de 1.200.000 euros pour le nombre de consultations sur une base annuelle

PROJET GRATUITÉ DES CONSULTATIONS DU REGISTRE NATIONAL

- réduction des prix pour tous les autres clients (autres services et institutions publics et les différents partenaires privés) soit 0,13€ par transaction
- annulation des créances ouverte à l'égard du SACA eID et RN aux autorités et instances fédérales

2021:

Le SACA eID et RN proposent la gratuité des consultations et les travaux du RN

- L'IF rend un avis négatif
- Le RN introduit un recours contre l'avis de l'IF
- En attente de la décision du Ministre

CONCLUSION: réduction de prix pour les consultations, pas de gratuité

TARIF POUR LES CONSULTATIONS DU REGISTRE NATIONAL

Le 1^{er} janvier 2020, est entré en vigueur l'Arrêté royal du 3 juillet 2020 relatif aux tarifs des prestations du Registre national des personnes physiques.

Les indemnités pour les transactions dans le Registre national sont depuis déterminées comme suit, les tarifs sont indexés tous les ans :

- Les transactions effectuées par les communes sont gratuites, comme prévu à l'article 2 de l'AR
- Les autorités fédérales belges bénéficient d'un tarif de 0,05 euro par transaction (0,0503 euro en 2021), sans toutefois dépasser un montant maximum annuel de 1.200.000 euros prévu à l'article 5 de l'AR (1.207.693,72 euro en 2021)
- La rétribution forfaitaire pour le SPF Finances de 1.200.000 euros prévus à l'article 6 de l'AR (1.207.693,72 euros en 2021)

TARIF POUR LES CONSULTATIONS DU REGISTRE NATIONAL

- Les transactions effectuées par d'autres utilisateurs du Registre National sont rétribuées 0,13 euro par transaction, comme prévu à l'article 3 de l'AR (0,1308 en 2021)
- Pour les autorités habilitées à effectuer des collectes et des mises à jour dans le Registre national, le tarif est fixé forfaitairement à 3.246 euros par an, comme prévu à l'article 4 de l'AR (3.266,81 euros en 2021)

Vous pouvez consulter l'AR complet :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2020 070320&table_name=loi

_